



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Val-d'Oise

Commune : Chars

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Sulpice

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Sulpice

Protection : classement

Arrêté : classement le 12/03/1912

Étendue de la protection : Eglise Saint-Sulpice : classement par décret du 12 mars 1912

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.